



SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23-27 septembre 2002

FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

*Rapport présenté à la session extraordinaire du Conseil
(Genève, 25-27 septembre 2002)
par les Co-rapporteurs
M. G. Asvinvichit (Thaïlande)
M. E. Gudfinnsson (Islande)
Mme G. Mahlangu (Afrique du Sud)*

I. Introduction

1. La Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002. On en désigne les conclusions par la formule "Consensus de Monterrey".
2. Globalement, l'objectif de ce consensus est d'amener les pays à s'engager à supprimer la pauvreté, à favoriser une croissance économique soutenue et à promouvoir le développement durable. On y plaide pour des partenariats à tous les niveaux afin de relever le défi du renforcement du financement du développement et on y exhorte la communauté internationale à rendre le système monétaire, financier et commercial international plus harmonieux en renforçant la régulation économique mondiale et le leadership des Nations Unies en matière de développement.
3. Le défi à relever consiste, comme l'a dit le Secrétaire général de l'ONU, à préserver l'esprit positif qui a engendré le Consensus de Monterrey et à en donner une traduction concrète et utile.

II. Le point sur le financement du développement

4. Sachant que les ressources dont disposent les pays en développement et les pays en transition sont avant tout d'origine locale, il faut impérativement que les politiques nationales d'utilisation de ces ressources privilégient une croissance et un développement durables. L'expérience montre que les pays qui ont un fort taux d'épargne intérieure et investissent massivement dans les ressources humaines sont ceux qui réussissent le mieux à réduire la pauvreté.
5. Depuis les années 1990, les mouvements internationaux de capitaux privés sont devenus un complément indispensable aux ressources intérieures. Or, ces flux ont eu tendance à aller vers un petit nombre de pays en développement. Ainsi, en 1997, les trois-quarts de l'investissement étranger direct sont allés à dix pays seulement, dont la plupart sont des pays à revenu moyen¹. De plus, dans les années 1990, les flux de capitaux privés ont accentué la vulnérabilité des pays en développement et des pays en transition aux crises de confiance et aux inversions brutales des

¹ Clarke et al. "Building a Common Future, United Nations Work on Financing for Development." Quaker United Nations Office, 2000.

mouvements de capitaux. Enfin, pour que ces flux aient des effets réellement bénéfiques, il faut que les politiques économiques des pays bénéficiaires soient bien conçues.

6. Pour les pays les moins avancés et autres pays à faible revenu qui ont de maigres ressources intérieures et sont peu aptes à attirer les flux internationaux privés, l'aide publique au développement (APD) demeure une source importante de financement. Pour certains d'entre eux, c'est même la seule source de financement de l'investissement. Pourtant, même si quelques pays ont consacré jusqu'à 4 % de leur PNB à l'aide au développement ces dernières années, l'APD a reculé en pourcentage du PNB des pays donateurs en 1990¹. Les annonces faites à Monterrey par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union européenne devraient inverser cette tendance : ainsi l'APD de l'UE devrait passer de 0,33 % à 0,39 % du PNB (soit une augmentation de sept milliards de dollars par an à l'horizon 2006), avec 0,7 % du PNB en point de mire. L'APD des Etats-Unis devrait progresser de cinq milliards de dollars sur les trois prochains exercices budgétaires.

7. Certaines autorités contestent l'intérêt de ces chiffres. Elles proposent que l'on remplace les objectifs calculés en pourcentage du PNB des pays donateurs par un calcul du coût réel induit par les objectifs de développement globaux et que le montant total de l'assistance au développement soit déterminé proportionnellement au coût réel susmentionné.

8. L'une des premières priorités du financement du développement doit consister à atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), auxquels les chefs d'Etat et de gouvernement ont souscrit dans leur déclaration du Millénaire. Les ODM consistent en huit grands objectifs et 18 cibles précises (voir Annexe I). Selon les données du PNUD, quelque 70 pays sont encore loin du compte en ce qui concerne le premier et le plus important de ces objectifs, à savoir réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015, et 43 pays sont en difficulté en ce qui concerne l'élimination de la faim; d'après les projections, 26 pays n'atteindront pas la cible fixée en matière d'éducation universelle primaire et 63 pays ne réussiront pas à réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans.

9. D'une manière générale, le calcul du coût des ODM pose de nombreux problèmes de méthodologie. Toutefois, des évaluations sommaires peuvent aider à mieux mesurer l'effort qui reste à accomplir. En ce qui concerne l'objectif premier qu'est l'éradication de la pauvreté, par exemple, d'après des évaluations indépendantes et d'autres faites par les Nations Unies, il faudrait multiplier par deux les 50 milliards de dollars actuellement dépensés chaque année en aide publique pour atteindre l'objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié de la pauvreté d'ici à 2015². Si les ODM ne sont pas atteints à cette date, on prévoit que 56 millions d'enfants supplémentaires mourront de faim et de maladies évitables dans l'intervalle³. Un milliard de personnes continueront à se battre pour leur survie avec moins d'un dollar par jour, comme aujourd'hui. Il ne suffit pas non plus de dépenser plus en aide publique. Il faut aussi que cet argent soit utilisé de manière plus efficace.

10. Les analyses actuelles montrent pour la plupart que des politiques économiques bien conçues sont nécessaires pour que l'APD soit réellement utile. L'utilité de l'APD est optimale dans les pays les moins avancés (PMA). L'APD consacrée aux projets améliorant la qualité de vie à long terme (santé publique, éducation ou agriculture) est plus bénéfique que les solutions à court terme.

11. L'aide bilatérale demeure plus répandue que l'aide multilatérale. Près de 70 % de l'aide publique sont versés bilatéralement alors que les études montrent généralement que l'argent dépensé par l'intermédiaire des organisations internationales, malgré la hausse des coûts souvent engendrée par les frais généraux, va plus directement aux pauvres. Pourquoi continue-t-on à privilégier l'aide bilatérale ? La réponse tient souvent au fait que l'APD est un instrument important de politique étrangère.

² United Nations. "Financing for Development, A Critical Global Collaboration." United Nations, New York 2002.

³ Projection Oxfam.

12. D'autres affirment, toutefois, qu'il ne faut pas juger l'APD selon qu'elle est bilatérale ou multilatérale mais uniquement en fonction de ses effets. Ils se demandent en outre si les fonds mobilisés par le canal des organisations internationales vont plus directement aux populations pauvres, citant des exemples d'assistance finançant directement des projets de coopération sur le terrain avec d'excellents résultats.

13. Le commerce international est de loin la source la plus importante de financement du développement. A long terme, l'expansion du commerce international sera la façon la plus efficace de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté. La libéralisation du commerce s'est accompagnée d'une croissance non négligeable des revenus et des exportations de plusieurs pays en développement durant les années 1990, mais cette libéralisation doit être complétée par des mesures propres à diversifier et renforcer les capacités de production. En 2001, un nouveau round de négociations commerciales a été lancé à Doha. Les résultats de ce nouveau round seront décisifs pour le développement et montreront si les pays développés sont véritablement attachés à réduire la pauvreté.

14. Pour nombre de pays en développement, PMA pour la plupart, les échanges commerciaux n'ont pas engendré d'augmentation durable de leur PIB par habitant. La conjoncture était trop rude. Ainsi, le protectionnisme des pays développés a eu un impact énorme sur la capacité des pays en développement à développer leurs exportations de produits et services. Les Nations Unies estiment que la libéralisation du marché des produits pourrait à elle seule rapporter quelque 100-150 milliards de dollars aux pays en développement. La proposition de l'UE d'accorder à 48 PMA l'accès libre de droits et de quotas à tous les produits, sauf les armes, pourrait servir d'exemple pour d'autres pays développés. Des mesures semblables devraient aussi être étendues aux autres pays en développement et en transition.

15. La capacité à commercer est cruciale pour les pays pauvres. En effet, si le monde industrialisé ouvrait réellement ses marchés aux importations des pays les plus pauvres dans les secteurs où ces derniers ont un avantage comparatif, cela aurait un effet bien plus positif que celui des aides. On ne peut pas à la fois vanter les bienfaits du libre échange quand il s'agit d'ouvrir les marchés financiers et de haute technologie et se lamenter sur les difficultés qu'engendrent pour les producteurs nationaux les importations de textiles et de denrées agricoles "bon marché".

16. Le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a dit à Monterrey que les subventions agricoles massives dans les pays de l'OCDE, soit un milliard de dollars par jour, cassent les prix des producteurs des pays en développement et évincent du marché même les producteurs les plus efficaces. Si ces subventions étaient supprimées, le retour pour les pays en développement serait, a-t-il ajouté, huit fois plus élevé que tous les allègements de dette accordés aux pays en développement à ce jour. Le Secrétaire général de l'ONU l'a dit en termes différents : "Il est inutile d'aider les producteurs de lait d'un pays si, en même temps, vous y exportez du lait en poudre subventionné".

17. Certains parlements estiment toutefois que l'agriculture rend de tels services à la collectivité qu'elle mérite d'être traitée séparément des autres secteurs de production de biens et services. Tout en reconnaissant que les déséquilibres entre les règles qui s'appliquent aux exportateurs de produits alimentaires et celles qui s'appliquent aux importateurs de produits alimentaires doivent être corrigés, ils font observer que l'agriculture est garante de la sécurité alimentaire, laquelle est cruciale pour la préservation du tissu social et protège les terres et l'environnement.

18. La prolifération des normes et règlements industriels complexes présente aussi des inconvénients. Après l'Uruguay Round, l'expérience a montré que les pays en développement manquaient cruellement des capacités institutionnelles requises pour formuler, négocier et mettre en œuvre des politiques commerciales. Des financements sont donc nécessaires pour le Cadre intégré d'assistance technique pour les PMA et structures similaires pour les autres pays en développement.

19. Si certains pays à revenu faible ou moyen ont utilisé avec succès l'endettement externe pour financer leur croissance et générer les ressources nécessaires au remboursement de leur dette,

d'autres se retrouvent avec un endettement écrasant qui anéantit leurs efforts de lutte contre la pauvreté. Les problèmes de dette peuvent être dus à la politique économique intérieure de ces pays, à la gestion de la dette ou à d'autres circonstances échappant à leur contrôle comme les catastrophes naturelles ou les guerres. Les choses sont encore aggravées par la conjoncture économique lorsque, par exemple, il y a ralentissement subit du marché des produits de base ou autres changements radicaux dans les échanges commerciaux. Dans cette dernière hypothèse, on peut envisager des mesures d'allègement ou d'annulation de la dette.

20. L'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTTE) vise à ramener la dette de ces pays à des niveaux gérables. Toutefois, le financement de cette initiative doit venir s'ajouter à l'APD existante et tout pays bénéficiant d'un allègement de sa dette doit mettre en œuvre des politiques économiques bien conçues et veiller à la bonne gouvernance afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté.

21. Ces derniers temps, la notion de bonne gouvernance a fait couler beaucoup d'encre. L'absence de bonne gouvernance peut avoir pour effet d'annuler les bienfaits potentiels de l'aide. Diverses idées ont été avancées par les experts sur la manière de traiter cette question. L'une d'elles consisterait à financer soit dans les établissements des pays développés, soit dans les pays pauvres, la recherche médicale et scientifique ayant des retombées avérées pour le monde en développement; on pourrait aussi adresser l'aide directement aux prestataires de services.

22. La corruption met en péril l'état de droit, la stabilité et la sécurité des nations. Elle compromet la juste répartition des ressources car elle sape les valeurs et institutions démocratiques fondamentales, empêche le développement social, économique et politique et entrave l'exercice des droits de l'homme. Les liens entre la corruption et d'autres formes de criminalité, en particulier le crime organisé, le terrorisme, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et autres types de criminalité économique aux niveaux national et international sont très inquiétants. L'intégrité et la transparence du système politique et de la fonction publique sont des exigences fondamentales pour la confiance, la crédibilité et l'autorité de la puissance publique dans une société moderne et démocratique.

23. Nombre de détracteurs du système actuel aimeraient qu'il y ait plus de subventions et moins de prêts. Un certain nombre de pays ont du mal à faire face au paiement des intérêts sur les emprunts qu'ils ont contractés et le lourd endettement qui en résulte peut dissuader les investisseurs privés et contraindre les donateurs à accorder des allègements de dettes. La question du remplacement des prêts par des dons pose le problème de l'avenir du financement du développement dans la mesure où les remboursements de prêts fournissent le capital pour de nouveaux prêts. Privilégier les dons obligerait les pays industrialisés à déboursier plus de liquidités à l'avenir, mais cela est peut-être le prix à payer pour un certain réalisme. Les sommes déboursées sous forme de dons doivent être inversement proportionnelles aux niveaux de PNB des pays.

24. Il faut toutefois que le financement de l'allègement de la dette ne se fasse pas au détriment des aides destinées aux pays à faible revenu n'ayant pas de problèmes d'endettement. De la même façon, les pays à revenu moyen n'ayant pas de problèmes de dette ne devraient pas payer indirectement le prix du financement de l'allègement de la dette par des coûts d'emprunt plus élevés auprès des banques de développement multilatérales.

25. Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants mondiaux ont décidé de mettre en place un cadre qui soutienne le développement aux niveaux national et international. Comment bâtir un système financier international qui serve au mieux le développement est l'un des grands défis de la problématique du financement. Le système souhaitable est celui qui est raisonnablement stable et permet la gestion efficace et équitable de toute crise.

26. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont été créés à la Conférence de Bretton Woods en 1944 dans le but, respectivement, d'aider à la reconstruction et au développement des membres et d'apporter aux pays une assistance financière temporaire pour pallier les dérapages de leur balance des paiements. Ces deux institutions n'ont pas été épargnées par la

critique ces dernières années, tant dans les médias que dans l'opinion. On entend dire que la Banque mondiale élargit toujours plus le champ de ses activités et s'assigne des objectifs peu réalistes, tandis que le FMI est accusé de mettre en application des politiques d'ajustement structurel qui ne reflètent pas les fondamentaux économiques des pays intéressés. D'où des appels à une plus grande attention à la situation interne de chaque pays. Sachant qu'il vaut mieux prévenir que guérir, le FMI doit faire davantage pour prévenir le risque de grandes crises de balance des paiements avant qu'elles ne se produisent.

27. Ces deux organisations affirment qu'elles ont déjà fait beaucoup pour réformer leurs politiques. Pareilles réformes sont les bienvenues et doivent être poursuivies sans relâche, notamment en ce qui concerne le nouveau concept de Cadre de développement intégré qui accorde une plus grande importance au volet social des buts de développement. Il faut par ailleurs faire observer que les grandes banques internationales doivent agir de manière plus responsable en pratiquant des politiques de crédit qui tiennent compte des objectifs de développement des pays.

28. Nul ne peut nier que certains changements importants intervenus dans l'économie mondiale exigent de nouvelles politiques économiques. L'importance croissante des technologies de l'information a un impact profond et rapide sur la production et les marchés financiers dans le monde. Les progrès technologiques sont tels que finance et production se sont émancipées des contraintes de temps et d'espace. D'aucuns affirment que les pays qui pourront édifier des infrastructures économiques efficaces pour accompagner ces mutations seront plus compétitifs internationalement que ceux qui n'y parviendront pas.

29. Enfin, le débat sur le financement du développement ne serait pas complet si l'on ne faisait pas état de ce qu'il est convenu d'appeler le déficit sanitaire mondial. Les efforts les plus louables de développement risquent d'être anéantis par les effets des maladies. Pour ce qui concerne les maladies les plus dévastatrices, plus ample discussion sera nécessaire entre l'industrie pharmaceutique, les gouvernements des pays à faible revenu, les donateurs et les institutions internationales pour mettre en place des accords de licence novateurs qui assureront l'offre de médicaments à des prix abordables.

III. Le Consensus de Monterrey

Les Conclusions de la Conférence de Monterrey

30. Les Conclusions de la Conférence de Monterrey sont présentées dans trois rubriques : **Action mondiale, Principaux axes d'intervention** et **Rester engagés**.

31. **Action mondiale** : les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Monterrey ont décidé, comme première étape, de mobiliser des ressources financières et de mettre en place le cadre économique national et international nécessaire à la réalisation des objectifs de développement arrêtés, dont ceux de la Déclaration du Millénaire, pour combattre la pauvreté et améliorer la situation sociale. Si le rôle des politiques nationales et la responsabilité première de chaque pays pour son propre développement économique et social y sont soulignés, on reconnaît néanmoins dans le Consensus qu'économies nationales et système économique mondial s'interpénètrent et que les efforts de développement nationaux doivent être soutenus par un environnement international propice et – ce qui est plus important encore - une approche globale face au défi à relever.

32. **Principaux axes d'intervention** : dans le Consensus, l'examen des axes d'intervention est présenté dans l'ordre suivant :

- a) Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement : cette initiative commune sera amplifiée en promouvant la bonne gouvernance, en combattant la corruption, en appliquant des politiques macro-économiques bien conçues, en garantissant la pérennité budgétaire, la sécurité sociale et les filets de sécurité, en renforçant le secteur financier et en développant les capacités de l'économie nationale.

- b) Mobiliser des ressources internationales au service du développement : on suggère dans le Consensus que l'un des grands défis consiste à attirer des investissements directs vers un plus grand nombre de pays en développement et de pays en transition. Pour attirer des flux de capitaux stables, les pays doivent poursuivre leurs efforts pour instaurer un cadre transparent, stable et prévisible d'investissement, articulé autour de politiques macro-économiques bien conçues et d'institutions qui permettent aux entreprises, tant nationales qu'internationales, d'exercer leurs activités de manière rentable et d'avoir un impact maximal sur le développement.
- c) Le commerce international, moteur du développement : les Etats réaffirment leur engagement en faveur de la libéralisation du commerce et leur volonté que le commerce joue pleinement son rôle dans la promotion de la croissance économique, de l'emploi et du développement pour tous. Ainsi, ils saluent les décisions de l'OMC qui tendent à placer les besoins des pays en développement au cœur de son programme de travail. Pour profiter pleinement des échanges commerciaux, qui sont bien souvent la seule source extérieure importante de développement, les pays en développement et les pays en transition doivent se doter d'institutions et de politiques appropriées. On reconnaît dans le Consensus les difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays en développement et les pays en transition dans le commerce international, comme les barrières commerciales, les subventions de nature à fausser les échanges et autres mesures analogues, en particulier dans l'agriculture, et l'abus des mesures anti-dumping. Afin que le commerce mondial favorise le développement de tous les pays, les dirigeants devront appliquer les textes issus de Doha pour lutter contre la marginalisation des PMA dans le commerce international.
- d) Renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement : on reconnaît dans le Consensus qu'une augmentation importante de l'APD et d'autres ressources sera nécessaire pour que les pays en développement puissent atteindre les objectifs de développement arrêtés au plan international. Les dirigeants réunis à Monterrey recommandent instamment aux pays développés de prendre des mesures concrètes pour consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD aux pays en développement et de 0,15 à 0,2 % aux PMA.
- e) Dette extérieure : on déclare dans le Consensus que l'allègement de la dette extérieure peut servir à libérer des ressources qui pourront alors être consacrées à des activités en faveur du développement. Aussi les mesures d'allègement de la dette doivent-elles être envisagées activement et rapidement au sein des Clubs de Paris et de Londres et autres instances appropriées. La mise en œuvre rapide, efficace et intégrale de l'Initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTE) est essentielle.
- f) Règlement des problèmes systémiques : les dirigeants reconnaissent qu'il est urgent de renforcer la gouvernance et la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. Les efforts internationaux importants engagés pour réformer l'architecture financière internationale doivent être complétés par une plus grande transparence et une participation effective des pays en développement et des pays en transition. Les institutions financières multilatérales, en particulier le FMI, doivent continuer d'accorder un rang de priorité élevé à la détection et à la prévention des crises potentielles et au renforcement des fondements de la stabilité financière internationale. A cet égard, on insiste dans le Consensus sur le fait que le FMI doit redoubler d'efforts pour améliorer la surveillance de toutes les économies, en prêtant une attention particulière aux mouvements de capitaux à court terme et à leurs répercussions.

33. **Rester engagés** : les dirigeants s'engagent à ce que les accords adoptés et les engagements pris à la Conférence reçoivent la suite voulue et à continuer d'établir des liens entre les organisations qui s'occupent des questions relatives au développement, au financement et au commerce, et les initiatives connexes. Ils appellent à la tenue d'une conférence internationale de suivi

pour faire le point sur l'application du Consensus, conférence dont les modalités seraient arrêtées au plus tard en 2005.

34. Un prolongement plus immédiat, bien qu'indirect, au Sommet de Monterrey aura lieu à Johannesburg avec le Sommet mondial sur le développement durable. L'Union interparlementaire a toujours affirmé que la mondialisation devait agir en faveur du développement durable et que les évolutions des politiques commerciales et de développement devaient être évaluées en fonction de leur impact sur le développement durable. On espère que ce Sommet sera l'occasion de traiter certaines des questions qui n'ont pas été abordées à Monterrey.

Ce qui n'a pas été réalisé

35. La négociation du projet de texte a été particulièrement difficile en ce qui concerne la section sur le commerce. Certaines formules sur l'élimination des barrières commerciales des pays développés se sont révélées inacceptables pour ces derniers. En effet, ils ont soutenu qu'elles étaient contraires aux clauses arrêtées à Doha, lesquelles faisaient état de la "réduction" des barrières commerciales. En fin de compte, le G77 et la Chine ont consenti à respecter les Conclusions de Doha et ont été raisonnablement satisfaits de voir qu'il était tenu compte de leurs préoccupations dans le secteur du commerce, à savoir les barrières commerciales et les mesures entraînant des distorsions commerciales. Le document final ne fait pas non plus référence aux formes novatrices de financement. Les mécanismes comme la taxe sur le carbone ou la taxe sur les mouvements de capitaux à court terme n'ont pas été jugés suffisamment consensuels pour être inclus dans le texte de Monterrey. On n'y trouve pas non plus de référence aux biens publics mondiaux – ces biens qui sont communs aux nations et ne peuvent être définis en termes économiques simples, comme la santé, la paix, la stabilité environnementale ou l'éducation pour tous.

36. La Conférence n'a pas non plus réussi à traiter la question de la gouvernance des institutions mondiales comme les Nations Unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale ou l'Organisation mondiale du commerce. Les pays en développement continuent à se sentir marginalisés et mal représentés dans ces organisations. L'UIP peut ici jouer un rôle et combler cette lacune en plaidant pour une architecture financière internationale plus transparente, plus inclusive et plus juste.

La position de l'UIP

37. En relevant le défi du financement du développement, l'Union interparlementaire s'est engagée à renforcer le processus de contrôle parlementaire, à garantir l'action normative, à promouvoir l'inclusion dans le processus politique, à sensibiliser le public, à renforcer les partenariats entre secteur public et secteur privé, à encourager le débat sur le financement de biens publics et un impôt sur les mouvements de capitaux à court terme (capitaux instables) et à promouvoir l'efficacité des administrations publiques

38. L'Union interparlementaire a exprimé son avis sur ces questions et d'autres sous la forme de résolutions ou déclarations de conférence (la liste de ces textes est annexée au présent rapport). L'UIP y énonce les principes ci-après en ce qui concerne le financement du développement :

- La vision et le consensus universels sur le développement, tels qu'énoncés dans la Déclaration du Millénaire, doivent tenir compte des besoins nationaux et locaux des populations;
- La pauvreté mondiale est politiquement intenable et il faut donc mobiliser davantage de moyens financiers;
- Le développement doit privilégier le bien-être des personnes et la protection et la promotion des plus vulnérables d'entre elles;

- Les pays en développement doivent tirer profit de la mondialisation au même titre que les pays développés.

39. Dans son rapport prospectif (A/56/326), le Secrétaire général de l'ONU souligne, entre autres, le besoin de renforcer l'ONU par des partenariats élargis et mentionne expressément le besoin de resserrer les liens avec les parlements, à travers leur organisation mondiale, l'UIP. Par extension, les parlements sont invités à engager un dialogue avec leurs gouvernements sur ces objectifs et sur leur mise en œuvre dans le cadre du processus budgétaire dont ils ont la responsabilité. Comme nous le suggérons dans le présent rapport, l'Union interparlementaire doit continuer à suivre de près la mise en œuvre des Objectifs de développement du Millénaire en organisant des débats entre ses membres et en faisant part du résultat de ces débats aux Nations Unies afin de contribuer aux évaluations périodiques.

IV. Conclusions

Evaluation politique de la question du FdD du point de vue tant des pays en développement que des pays développés

40. La Conférence internationale sur le FdD à Monterrey a marqué une tentative de la communauté internationale de traiter les problèmes du financement du développement après des décennies de débats sur la question entre monde en développement et monde développé et après que ce dernier eut très clairement exprimé le souhait que pareille conférence se tienne. La concrétisation des conclusions de la Conférence devrait faciliter l'application de la Déclaration du Millénaire, à savoir réduire de moitié la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015. Ainsi, la Conférence a fait naître un espoir pour les milliards de personnes qui vivent encore dans la pauvreté extrême à travers le monde. En outre, les annonces faites à la Conférence par les Etats-Unis et l'Union européenne qui se sont engagés à augmenter l'APD sont un premier pas dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. D'un point de vue historique, la tenue de la Conférence atteste les progrès accomplis sur le dossier du financement du développement et le Consensus innove en traitant tous les domaines du financement du développement de manière intégrée.

41. Toutefois, le succès se mesurera à l'aune de l'application sérieuse du Consensus par tous les partenaires du développement. Cela suppose une volonté politique forte de tous les chefs d'Etat et de gouvernement. Selon toute vraisemblance, c'est en matière de barrières commerciales que les progrès seront les plus difficiles à réaliser.

42. Les pays en développement tireront un grand profit de la participation du secteur privé à la prévention et la gestion du problème de la dette. L'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE doit être mis en œuvre, même si l'on peut craindre que l'Initiative ne pèse lourdement sur d'autres pays en développement. Quant à la question cruciale de la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, la réforme du système international financier est un volet critique à l'aune duquel les pays en développement mesureront le succès de la mise en œuvre du Consensus.

43. Plus généralement, les problèmes sous-jacents dans les pays en développement touchant aux infrastructures, à la santé, à l'éducation et à l'ordre public, doivent être traités. Dans le secteur de l'éducation, l'éducation des jeunes filles aura un impact particulièrement fort sur le développement. Le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses pourrait aussi être décisif car les programmes en cours sont insuffisamment financés. Ces objectifs et bien d'autres encore sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire adoptée par les Nations Unies, que les Parlements sont invités à adopter.

44. La Conférence a plaidé pour un dialogue permanent et la tenue d'une conférence internationale de suivi chargée de faire le point sur la mise en œuvre des Conclusions de Monterrey. Comme nous l'avons indiqué d'emblée, le défi consiste à transformer ce consensus en mesures concrètes pour atteindre les buts de la Déclaration du Millénaire. Dans le Consensus de Monterrey, il est

vivement recommandé au Conseil économique et social des Nations Unies, à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international et à l'Organisation mondiale du commerce de donner un prolongement aux débats de Monterrey afin de fixer le cadre de la prochaine conférence sur le financement du développement. Les pays en développement doivent eux aussi donner collectivement un contenu aux recommandations de la Conférence de Monterrey. Enfin, l'UIP est l'instrument idéal pour concrétiser les recommandations de la Conférence en encourageant un dialogue constructif entre parlementaires.

ANNEXE I

Les objectifs de développement pour le Millénaire et leurs cibles en bref

OBJECTIFS	CIBLES
1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ➤ Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard
4. Réduire la mortalité infantile	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
5. Améliorer la santé maternelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle ➤ D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle
7. Assurer un environnement durable	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ➤ Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre ➤ Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire <i>(Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international)</i> ➤ S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés <i>(La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTÉ et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté)</i> ➤ Répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement <i>(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</i> ➤ Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme ➤ En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile ➤ En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement ➤ En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous

Source : Supplément à la revue "Choix" de mars 2002, PNUD, New York

DOCUMENTATION

1. *Le rôle des parlements dans la définition des politiques publiques à l'ère de la mondialisation, des institutions multilatérales et des accords commerciaux internationaux.* Résolution adoptée par la 107^{ème} Conférence interparlementaire (Marrakech, 22 mars 2002).
2. *Dix ans après Rio : dégradation mondiale de l'environnement et appui parlementaire au Protocole de Kyoto.* Résolution adoptée par la 107^{ème} Conférence interparlementaire (Marrakech, 22 mars 2002).
3. *Pour un système commercial multilatéral libre, juste et équitable : la dimension parlementaire.* Déclaration finale adoptée lors de la Réunion parlementaire sur le commerce international avec l'Organisation mondiale du commerce (Genève, 8-9 juin 2001).
4. *L'éducation et la culture en tant que facteurs indispensables à une participation accrue des hommes et des femmes à la vie politique, ainsi qu'au développement des peuples.* Résolution adoptée par la 105^{ème} Conférence interparlementaire (La Havane, 6 avril 2001).
5. *Rapport du Comité du développement durable adopté par la 168^{ème} session du Conseil interparlementaire (La Havane, 6 avril 2001).*
6. *Message parlementaire à la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, mai 2001).*
7. *Financement du développement et nouveau modèle de développement économique et social propre à éliminer la pauvreté.* Résolution adoptée par la 104^{ème} Conférence (Djakarta, 20 octobre 2000).
8. *Financement du développement.* Déclaration du Comité du développement durable approuvée par le Conseil de l'Union interparlementaire lors de la 103^{ème} Conférence interparlementaire (Amman, avril 2000).
9. *Déclaration finale de la réunion parlementaire à l'occasion de la X^{ème} CNUCED (Bangkok, 10-11 février 2000).*
10. *La nécessité de réviser l'actuel modèle financier et économique mondial.* Résolution adoptée par la 102^{ème} Conférence interparlementaire (Berlin, 15 octobre 1999).
11. *Annulation de la dette publique des pays pauvres très endettés (PPTE).* Résolution adoptée par la 101^{ème} Conférence interparlementaire (Bruxelles, 15 avril 1999).
12. *La dette extérieure en tant que facteur limitant l'insertion des pays du tiers monde dans le processus de mondialisation.* Résolution adoptée par la 99^{ème} Conférence interparlementaire (Windhøk, 10 avril 1998).
13. *Déclaration sur la diminution de l'aide publique au développement (APD) et de l'aide financière en général* adoptée par le Conseil interparlementaire lors de sa 162^{ème} session (Windhøk, 11 avril 1998).
14. *Emploi et mondialisation.* Résolution adoptée par la 98^{ème} Conférence interparlementaire (Le Caire, 15 septembre 1997).
15. *Mesures requises pour changer les modes de consommation et de production en vue du développement durable.* Déclaration adoptée par la 97^{ème} Conférence interparlementaire (Séoul, 14 avril 1997).

16. *Politiques et stratégies pour assurer le droit à l'alimentation à l'heure de la mondialisation de l'économie et de la libéralisation des échanges.* Résolution adoptée par la 96^{ème} Conférence interparlementaire (Beijing, 20 septembre 1996).

17. *Suivi de Rio : financement et transfert de technologie.* Déclaration adoptée par la 158^{ème} session du Conseil interparlementaire (Istanbul, 20 avril 1996).

18. *Coopération internationale et action nationale en faveur du développement social et économique et de la lutte contre la pauvreté. Contribution des parlements au Sommet mondial pour le développement social.* Résolution adoptée par la 92^{ème} Conférence interparlementaire (Copenhague, septembre 1994).

19. *Nécessité d'apporter une solution radicale au problème de la dette du monde en développement.* Résolution adoptée par la 88^{ème} Conférence interparlementaire (Stockholm, 12 septembre 1992).